Ulysse Dahiez 04/12/2020

Ethique et Numérique

**Question :**

**Non malfaisance : met-t-il le patient, ses proches ou tout autre acteur en danger ?**

**Rappel :**

Le principe de non-malfaisance est l'obligation de ne pas nuire et de ne pas blesser.

**Problématique :**

L’application seampat présente des dangers, et se doit de s’en protéger pour ses patients : les voici :

Le Piratage : Les informations des patients étant stocké dans des bases de données relié à l’ordinateur de ce dernier par à internet. Un hacker suffisamment doué pourrait se munir de ces données.

Le Hacker pour les revendre ou demander une rançon au patient pour ne pas les divulguer.

Dans le cas où il l’est divulguerai beaucoup de scénarios pourraient être néfaste au patient.

Cadre Professionnel :

L’employeur, Nous savons déjà que certains employeurs se renseigne sur les antécédant médicaux avant d’employer une personne, dans le cas où la personne prend des médicaments relatifs à une maladie qui, est susceptible d’être fréquemment en arrêt maladie, l’employeur pourrait de ce fait s’abstenir d’employer cette personne.

Cadre familiale / privé :

Contrairement à ce qu’on pourrait penser La famille n’est pas censé savoir tout les problèmes qu’un patient pourrait avoir, par exemple, dans le cas d’un avortement dans certain groupe d’individu, la femme est obligée d’être vierge pour le mariage, sinon elle est exclue du groupe. Si le groupe apprenait par le biais de cette application que cette femme aurait avorté. Sa vie pourrait prendre un très gros tournant.

Dans un second temps l’application permet pour le moment l’accès de ces données à tout le corps médical, et il se peut qu’un patient ne veuille pas que ses informations ne soient pas accessibles dans tous les hôpitaux.

**Axe de Solution :**

Pour protéger ses patients de ces danger, l’application doit avoir une sécurité rigoureuse.

Elle peut aussi ne pas renseigner les coordonnées du patient, ne passer que par des identifiants qui n’ont aucun lien avec le client et ne garder le lien entre ces identifiants et le patient que sur papier, ou sur des bases de données non lié à internet

Mais dans ce cas impossible d’avoir un service d’oubli de mot de passe, il faudrait obligatoirement se rendre en physique ou adresser un courrier pour récupérer les identifiants.

Pour l’accessibilité de l’application par tout le corps médical, la solution serait de mettre un code d’accès à cette application qui enregistrerait qui a consulté les informations et quand. Et de mettre un système de malus si un médecin consulte alors qu’il n’en avait pas l’utilité. Ce système pourrait mettre une pression au médecin pour qu’il ne puisse consulter. Il pourrait toujours consulter mais à ses risque et péril.

**Conclusion :**

Nous pouvons en conclure que l’application SEAMPAT, présente de nombreux dangers pour les patients, cependant nous avons aussi pu voir qu’elle offre beaucoup d’avantages, son principale étant la protection des données, stocker des informations. Je pense que certains axes de solutions pourraient donner une application suffisamment sécurisée.